

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
BUREAU DELIBERATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 28 JUILLET 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	9	10

Date de convocation
22 juillet 2020

Date d'affichage du compte rendu

L'an deux mille vingt, le vingt-huit juillet à dix-sept heures trente,
le bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **TROGRILIC LAURENT**, président.

Présents : **Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, Valentin DETHOU, Dominique GRANDIEU, Pierre JULIEN, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Sébastien POINT, Laurent TROGRILIC.**

Absents : **Sébastien DOSE, Jean-Jacques MAXANT, Carole SALEUR.**

Représentés : **David BLASIVUS à Pierre JULIEN**

Objet : Marché de travaux d'extension de l'EMI - Autorisation de signer les avenants 1 aux lots 04 et 11

N° de délibération : 5

Rapporteur : Monsieur le Président

Par délibération du 20 septembre 2018, le Conseil Communautaire a décidé le lancement de l'opération d'extension de l'EMI, avec amélioration de la thermique d'été et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Un marché de travaux composé de 12 lots a été attribué par délibération du 21 janvier 2020 (lots 01 à 11) et du 3 mars 2020 (lot 12), pour un montant total de 1 075 724.18 €HT.

L'objet de la présente délibération est d'autoriser la signature de l'avenant n°1 relatif à des prestations complémentaires nécessaires pour une parfaite adéquation aux besoins et une plus grande pérennité des ouvrages.

Ces prestations complémentaires sont les suivantes :

LOT 04 – Menuiserie Extérieures :

En raison de la difficulté, découverte en cours de chantier, d'assurer l'étanchéité à l'air et à l'eau de deux ensembles vitrés existants au premier étage (bureaux en extrémité ouest de l'aile Sud), il est proposé de procéder à leur remplacement dans le cadre de ce marché. Ces travaux supplémentaires représentent une plus-value au marché initial de 7 500 € HT, correspondant à une augmentation de 4,9 % du montant dudit lot.

LOT 11 – Electricité :

Les travaux prévoient la mise en place de portes automatiques pour l'Archipel et le Siège Administratif. Afin de sécuriser le bâtiment, il est nécessaire de mettre place un onduleur sur chaque porte coulissante extérieure afin que celle-ci reste alimentée en cas de coup de courant.

Accusé de réception en préfecture
10542454006012020072805-DE
Date de réception préfecture :
03/08/2020

Ces prestations complémentaires représentent une plus-value au marché initial de 2 727.64 € HT, correspondant à une augmentation de 4.8% du montant dudit lot.

Le montant cumulé en plus-value de 10 227.64 €HT est inscrit budgétairement dans le cadre des sommes allouées à l'opération. Cette plus-value représente une augmentation de 1% du montant du marché initial, tous lots confondus.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE les avenants n°1 pour les lots 04 et 11 du marché de travaux d'extension de l'EMI, amélioration de la thermique d'été et de l'accessibilité aux PMR.

AUTORISE le Président à signer les avenants n°1 pour les lots 04 et 11 du marché de travaux d'extension de l'EMI, amélioration de la thermique d'été et de l'accessibilité aux PMR.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jours, mois et années susdits.

Pour extrait conforme

Le Président, Laurent TROGRIC



Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20200728-05-DE
Date de réception préfecture :
03/08/2020